

# Projet éducatif





# Qu'est-ce qu'un projet éducatif ?

Le projet éducatif de la Ville de Saint-Jean de Braye pose les bases et donne sens à l'ensemble des actions que la collectivité met en œuvre au quotidien à destination de sa jeunesse, de la petite enfance au jeune adulte.

Porteur des valeurs fortes de la République, il concrétise la volonté d'agir toujours pour l'éducation de tous, en développant notamment les accès au sport, à la santé, à la culture, en accompagnant les citoyens de demain. Cette citoyenneté développée dès le plus jeune âge s'exerce par l'autonomie, la responsabilisation et la participation progressive des enfants au monde qui est le leur, s'exerçant dans un cadre de solidarité et de durabilité qui se traduit notamment par l'inscription dans la démarche Ville en Transition.

L'action de la ville s'exerce à travers nombre de structures et de dispositifs : crèches et multi accueils, relais petite enfance, accueils périscolaires et pause méridienne, accueils de loisirs, sports dès l'école, spectacles jeune public, accompagnement à la scolarité, réussite éducative et prévention, accompagnement des jeunes (aide aux bafa, permis de conduire, relais emploi...).

La réussite du projet éducatif passe aussi, et en premier lieu, par les parents et les familles qui ont un rôle essentiel et doivent demeurer les premiers éducateurs de leurs enfants, en toute responsabilité. Les services de la ville ont pour but de diversifier et de compléter au mieux l'offre éducative sans se substituer aux missions assurées par les parents et par les enseignants mais en les appuyant et les complétant lorsque cela est nécessaire. La mise en œuvre opérationnelle de cette nécessaire co-éducation est développée dans le projet éducatif, lequel met également en avant les conditions d'une continuité éducative garantissant la cohérence d'ensemble des actions.



**Vanessa  
Slimani**

Maire,  
Conseillère  
départementale



**Hyacinthe  
Bazoungoula**

Adjoint au Maire,  
délégué à l'éducation  
et à la jeunesse

# Enjeu I : Éduquer à la santé et à la citoyenneté

## 1 PERMETTRE D'ACQUÉRIR L'AUTONOMIE, TENDRE VERS LA RESPONSABILISATION



- L'enfant est en capacité de réfléchir et d'agir par lui-même.
- L'enfant est en capacité de comprendre les conséquences de ses actes.
- Les équipes éducatives partagent un référentiel commun permettant une cohérence sur les différents sites d'accueils et une progressivité dans les acquisitions des enfants.

## 2 FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET LA PARTICIPATION



- Des temps de concertation et d'échanges permettent le développement de la coopération, l'entraide et la solidarité entre les enfants.
- Les enfants coopèrent : acceptation de l'autre, des différences.
- L'enfant respecte l'autre, son environnement, le matériel, les règles, les limites.
- Le travail est réalisé de façon transversale et partenariale sur le territoire.
- Des projets individuels ou collectifs émergent.

## 3 DÉVELOPPER DES ACTIONS LIÉES À LA SANTÉ



- Les équipes éducatives sont sensibilisées/formées sur les enjeux liés à la santé.
- Les objectifs du Plan local de santé et d'inclusion sont pris en compte dans les actions menées, en lien avec le CCAS.
- Des actions de prévention liées à la nutrition et aux addictions, des actions sport-santé sont proposées.

- Des ateliers spécifiques sont organisés par les équipes éducatives : reconnexion à la nature, réduction des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...
- L'enfant respecte la nature et comprend la notion de préservation des ressources (eau, énergie...) dans ses gestes quotidiens.
- L'enfant comprend le monde qui l'entoure.

- Les rencontres/échanges internationaux sont développés.
- Une action est dédiée à une meilleure connaissance de l'Europe et ses institutions.





# Enjeu 2 : Permettre à chaque petit enfant, enfant, jeune de bien vivre au sein des différentes structures

## 1 PROPOSER DES ACTIVITÉS VARIÉES

- Les partenariats sont variés et développés avec l'ensemble des services municipaux et les associations, les clubs du territoire.
- La créativité des agents, qui composent les équipes éducatives, est recherchée lors des recrutements, développée par la formation continue et valorisée par l'encadrement et le temps de préparation qui leur est laissé.

## 2 PROPOSER DES ACCUEILS ADAPTÉS À CHAQUE PUBLIC (ÂGE, HANDICAP, MIXITÉ)



- Les lieux d'accueil et d'activités sont adaptés à chacun, quel que soit l'âge, le sexe, les situations de handicap (aménagement, mobilier...).
- Les actions programmées intègrent pleinement la diversité des publics.
- Les équipes sont organisées et formées pour la prise en compte de chacun.

## 3 PROPOSER DES ACCUEILS QUI PRENNENT EN COMPTE LES DIFFÉRENTS RYTHMES DES ENFANTS

- Le temps de l'enfant sur site est le plus régulier possible, basé sur des repères stables (horaires fixes, stabilité des agents, « rituels » de la vie quotidienne...).
- Les parents sont sensibilisés à la nécessité de respecter le rythme des enfants dans le cadre familial (temps de sommeil, alimentation saine, limitation du temps passé devant les écrans...).
- Des lieux et aménagements adaptés sont mis en place sur chaque site (restauration, couchage, jeux...).
- Les équipes sont informées des actions des partenaires et en tiennent compte dans leur propre programmation (pour éviter la sur-sollicitation, les doublons et redites).

# Enjeu 3 : Construire des relations de qualité avec les familles

## 1 AVOIR UN PERSONNEL QUALIFIÉ ET COMPÉTENT, EN CONFORMITÉ AVEC LES TEXTES EN VIGUEUR

- Les familles sont rassurées par la présence d'un personnel qualifié garantissant un service de qualité et un encadrement adapté répondant aux besoins des enfants.

## 2 FACILITER LE PARCOURS DE L'USAGER

- L'organisation de l'activité et le fonctionnement des services simplifient le parcours des familles.
- Des outils numériques sont proposés afin de simplifier l'autonomie des familles dans leurs démarches (portail familles...).

## 3 INFORMER LES FAMILLES DU PROJET ÉDUCATIF DE LA VILLE, DES PROJETS PÉDAGOGIQUES DES STRUCTURES

- Les familles adhèrent aux projets et activités proposés en ayant pleinement conscience des objectifs collectifs visés.

## 4 ASSOCIER, IMPLIQUER ET FAIRE PARTICIPER LES FAMILLES AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS



- Les activités sont organisées de manière à faciliter les échanges et la coopération avec les familles.
- L'implication et la participation des familles permettent la mise en œuvre de la coéducation (complémentarité des parents et des professionnels œuvrant pour l'enfant : enseignants, animateurs, ATSEM...).

## 5 METTRE EN PLACE DES TEMPS D'ÉCHANGES SPÉCIFIQUES ET DE PARTAGE

- Des temps de rencontres réguliers et des moments conviviaux sont organisés, permettant les échanges entre les services et les familles, favorisant ainsi l'instauration d'un climat de confiance.

# Enjeu 4 : S'équiper pour favoriser l'inclusion dans l'ensemble des structures éducatives

## 1 ÉTUDIER LA RÉALITÉ DES MIXITÉS (FEMMES-HOMMES, INTERCULTURELLES, INTERGÉNÉRATIONNELLES)



- Les fréquentations sont étudiées et les usagers sont impliqués dans la démarche de diagnostic, afin de pouvoir réorienter pour favoriser les mixités là où elles font défaut.
- Les mixités existantes sont valorisées et considérées comme des richesses à développer.
- Une culture commune de l'inclusion est développée.

## 2 FORMER POUR MIEUX ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



- Les agents sont formés dans ce domaine.
- Les moyens humains sont adaptés aux besoins d'individualisation des enfants en situation de handicap (élargissement des équipes éducatives et augmentation des moyens matériels).
- Les familles sont contactées préalablement aux accueils.
- Les échanges sont développés avec les services de l'Éducation Nationale.

## 3 S'APPROPRIER LES ENJEUX LIÉS À LA LAÏCITÉ POUR LA FAIRE VIVRE

- Une culture commune est bâtie, faisant de la laïcité un levier favorisant l'inclusion.





# Enjeu 5 : Développer les partenariats éducatifs

## 1 COORDONNER, SUIVRE ET ÉVALUER LE PROJET ÉDUCATIF AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS (ANIMATEURS, ATSEM, ÉDUCATEURS, PUÉRICULTEURS...)

- Le projet éducatif est identifié au sein de la collectivité et connu par tous les partenaires.
- La coordination du projet éducatif est portée par une personne identifiée.
- Une planification annuelle des temps de suivi permet une meilleure mobilisation de tous.

## 2 FACILITER L'APPROPRIATION DU PROJET ÉDUCATIF PAR TOUTES ET TOUS



- Le travail coopératif est développé.
- Le projet éducatif apparaît explicitement dans les projets des services qui s'adressent aux familles et à la jeunesse.

## 3 PERMETTRE AUX PARTENAIRES D'IDENTIFIER LE PROJET ÉDUCATIF



- La référence au projet éducatif dans les différentes conventions avec les partenaires permet une meilleure articulation entre actions partagées et projet éducatif de la collectivité.
- Les associations partenaires sont précisément informées du projet éducatif municipal et sont invitées à agir en cohérence avec celui-ci.

## 4 FAVORISER LES MANIFESTATIONS PERMETTANT UNE IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA VILLE



- Les objectifs du projet éducatif sont pris en compte dans l'organisation des manifestations organisées sur la ville.
- La programmation, l'élaboration et la mise en œuvre de ces manifestations sont réalisées en co-construction entre la collectivité et les différents acteurs de la ville.

- Les acteurs de la ville impliqués dans le projet éducatif participent à des formations communes.
- Les postures des agents municipaux sont harmonisées : portage collectif du projet éducatif et meilleure identification du rôle de chacun.
- Les retours d'expériences sont pensés et réalisés systématiquement en commun suite aux manifestations et projets partenariaux.





# L'Espace Accueil Familles

45 bis rue de la Mairie

02 38 52 40 05

[espace-accueil-familles@ville-saintjeandebraye.fr](mailto:espace-accueil-familles@ville-saintjeandebraye.fr)

**Horaires d'ouverture :**

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h

**Démarches accessibles depuis le Portail Familles & Citoyens,  
à retrouver sur [www.saintjeandebraye.fr](http://www.saintjeandebraye.fr)**

Crédits photo : Mairie de Saint-Jean de Braye / Jul Gallegos

